

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 MAI 1900.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1900.

(Voir les nos 112, XII, session de 1898-1899, 6, XII, et 146, session de 1899-1900, de la Chambre des Représentants; 77, session de 1899-1900, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président-Rapporteur; HARDENPONT, Vice-Président; le Chevalier DESCAMPS, CAPPELLE et le Baron HERRY.

MESSIEURS,

Le Projet du Budget du Ministère des Finances pour 1900 fut présenté, le 27 février 1899, par l'honorable M. Liebaert, à cette date titulaire du Département.

Ce premier projet prévoyait pour les dépenses ordinaires la somme de fr. 18,474,765 »
pour les dépenses exceptionnelles celles de fr. 1,500,000 »
soit dans son ensemble la somme de fr. 19,974,765 »

Depuis, le Gouvernement, reconstitué sous la direction de l'honorable M. de Smet de Naeyer, Ministre des Finances, renvoya à la Législature le Budget de ce Département considérablement amendé : 1° par des modifications apportées aux crédits prévus pour les finances proprement dites ; 2° par l'adjonction au Département des Finances, des Travaux publics détachés du Ministère de l'Agriculture.

Le Sénat pourra se rendre compte de l'augmentation des crédits sollicités par M. de Smet de Naeyer par la lecture et l'examen du Budget amendé.

Il nous paraît difficile, vu le moment peu éloigné qui nous sépare de la dissolution des Chambres législatives et la nécessité de régulariser la

(2)

situation du Département des Finances et des Travaux publics, d'examiner les détails du Budget. Qu'il nous suffise de constater qu'il comporte dans son ensemble la somme de fr. 35,024,985 »

Les crédits prévus pour l'an dernier s'élevaient à . fr. 33,456,120 »

Il y a donc pour l'exercice 1900 une majoration de fr. 1,568,865 »

La Commission des Finances et des Travaux publics, Messieurs, saisit cette nouvelle occasion pour remettre en mémoire à l'honorable Ministre les instantes recommandations qu'elle lui a adressées déjà itérativement en faveur des agents du cadastre.

Ces intéressants et utiles fonctionnaires ont jusqu'ici été oubliés dans la répartition des faveurs budgétaires ; ils n'ont pas participé aux majorations de traitements accordés à tous autres, bien que la besogne qui leur incombe soit singulièrement augmentée.

Votre Commission espère que l'honorable Ministre des Finances ne tardera pas à satisfaire des désirs justifiés et légitimes et à réaliser les espérances qu'avaient fait naître ses promesses antérieures de bienveillance.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 5 de ce mois, a adopté le Projet de Loi à l'unanimité des 100 votants.

Votre Commission des Finances, approuvant le Projet de Budget à l'unanimité de ses membres présents, croit devoir inviter le Sénat à lui accorder également un vote favorable.

Le Président-Rapporteur,
Baron P. BETHUNE.